

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : **52 – Juillet 2010**

Thème : **3 – Qualité** Sous-thème : **3 – 1 Sécurité des aliments**

Notice n° : **2010-5270**

Avis de l'AFSSA du 22 mars 2010 relatif à l'interprétation sanitaire des résultats d'analyses en dioxines et PCB et mercure des poissons pêchés dans les cours d'eaux du bassin Adour-Garonne dans le cadre du plan national d'actions sur les PCB

Avis AFSSA, 2010-03-22, p. 1-12



<http://www.afssa.fr/Documents/RCCP2010sa0036.pdf>

● **Résumé**

Les espèces de poissons d'eau douce pêchées dans les cours d'eau concernées par l'avis sont conformes aux limites réglementaires en mercure. Les anguilles pêchées dans l'estuaire de la Gironde, de la Dordogne et de la Garonne aval sont non conformes aux limites réglementaires en dioxines et PCB de type dioxines. Les aloses pêchées dans la Garonne aval sont également non plus conformes à ces limites réglementaires.

L'AFSSA recommande donc leur non-commercialisation et leur non-consommation. Par ailleurs, l'AFSSA préconise la non-commercialisation et la non-consommation des espèces d'eau douce pêchées dans la Garonne aval et des aloses pêchées dans la Gironde et dans la Dordogne, dans l'attente de données complémentaires.

L'AFSSA indique qu'il faudrait mettre en œuvre des plans d'échantillonnages complémentaires pour les anguilles dans certaines zones. Enfin, l'AFSSA recommande d'établir un inventaire des espèces d'eau douce pêchées dans la Gironde.